Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 03/10/2022

SODIA AQUITAINE E.Leclerc Sainte-Eulalie rappelle Cuisse de poulet



- Noms des modèles ou références concernés : **achetées entre le Samedi 24 Spetembre et le Mercredi 28 Septembre.**
- Marque : **Sans marque**
- **GTIN 0201821000000 Lot achat entre le 24/09/2022 et le 28/09/2022**
- Conditionnements : **VRAC**
- Date début/fin de commercialisation : **du 24/09/2022 au 28/09/2022**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **Leclerc Sainte-Eulalie**
- Informations complémentaires : **vendu au rayon Boucherie Traditionnelle, photo non contractuelle**
- Zone géographique de vente : **Département GIRONDE (33)**
- Distributeurs : **Leclerc Sainte-Eulalie**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Escherichia coli**
- Risques encourus par le consommateur : **Escherichia coli**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
 Les Escherichia coli peuvent entraîner dans les 3 jours qui suivent la consommation, des gastro-entérites marquées par des douleurs abdominales et des diarrhées (éventuellement accompagnées de sang), accompagnées ou non de fièvre. Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient ce type de symptômes sont invitées à consulter sans délai leur médecin traitant en lui signalant cette consommation et la nature du germe contaminant.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 22 octobre 2022**

CONTACT

- Numéro de contact : **0556773535**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre